

**DECRET N° 2015-453 DU 26 AOUT 2015**

portant nomination des membres du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) pour l'apurement, la correction et l'actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI) en vue de l'élection présidentielle de l'année 2016.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2013-266 du 12 juin 2013 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Vu** la décision n°2015-006/AN/Pt du 06 août 2015 portant désignation des membres de l'Assemblée Nationale au sein du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) pour l'apurement, la correction et l'actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI) ;
- Sur** rapport du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 août 2015,

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des dispositions de l'article 220 de la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013, les personnalités dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) pour l'apurement, la correction et l'actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI) en vue de l'élection présidentielle de l'année 2016.

Il s'agit de :

- **au titre de l'Assemblée Nationale :**

- Monsieur Jérémie ADOMAHOU ;
- Monsieur Badarou Din Olamodé AGUEMON;
- Monsieur Augustin AHOUANVOEBLA ;
- Monsieur Idrissou BAKO;
- Monsieur Gilbert BANGANA ;
- Monsieur Dossou Simplicie CODJO ;
- Monsieur Abdoulaye GOUNOU ;
- Monsieur Nazaire SADO ;
- Monsieur Louis VLAVONOU.

- **au titre de membres de droit :**

- Directeur Général de l'INSAE : Monsieur Alexandre Samon BIAOU ;
- Directeur Général de l'Etat Civil : Monsieur Joseph Irepa KONTI.

**Article 2** : Avant leur entrée en fonction, les membres du Conseil d'Orientation et de Supervision (COS) prêteront serment devant la Cour Constitutionnelle réunie en audience solennelle, conformément à l'article 330 de la loi n° 2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral en République du Bénin.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 26 août 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



**Fulbert AMOUSSOUGA-GERO**  
Ministre intérimaire

Le Ministre d'Etat Chargé de  
l'Economie, des Finances et des  
Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre Chargé des Relations  
avec les Institutions,

**Komi KOUTCHE.-**

**Thomas Tchoropa YOMBO.-**

**Ampliatiions** : PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 VPM/ESRS : 2 MCRI : 2 MEFPD : 2  
AUTRES MINISTERES : 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-INSAE-  
IGE : 4 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 INTERESSES : 11 JORB : 1

ott